

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/02/04/2021020568/justel>

Dossier numéro : 2021-02-04/25

Titre

4 FEVRIER 2021. - Décret relatif aux services de medias audiovisuels et aux services de partage de vidéos

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 26-03-2021 page : 29036

Entrée en vigueur : 15-04-2021

Table des matières

[TITRE Ier.](#) - Champ d'application

Art. 1.1-1-1.1-7

[TITRE II.](#) - Transposition du droit européen

Art. 1.2-1

[TITRE III.](#) - Définitions

Art. 1.3-1

[LIVRE II.](#) - PRINCIPES GENERAUX

[TITRE Ier.](#) - Droit à l'information

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions introductives

Art. 2.1.1-1

[CHAPITRE II.](#) - Du droit à l'information quant aux événements publics

Art. 2.1.2-1

[CHAPITRE III.](#) - De l'accès du public aux événements d'intérêt majeur dans les services télévisuels linéaires

Art. 2.1.3-1

[CHAPITRE IV.](#) - De l'accès du public aux messages d'intérêt général

[Section Ire.](#) - De l'accès du public aux messages institutionnels urgents

Art. 2.1.4-1

[Section II.](#) - De l'accès du public aux campagnes d'éducation pour la santé

Art. 2.1.4-2

[TITRE II.](#) - De la transparence et de la sauvegarde du pluralisme

Art. 2.2-1-2.2-3

[TITRE III.](#) - De la licéité des contenus

Art. 2.3-1-2.3-2

[TITRE IV.](#) - Des droits des femmes, de l'égalité et de la non-discrimination

Art. 2.4-1-2.4-2

[TITRE V.](#) - De la protection des mineurs

Art. 2.5-1-2.5-4

[LIVRE III.](#) - DU PAYSAGE AUDIOVISUEL

[TITRE Ier.](#) - Des éditeurs de services de médias audiovisuels

[CHAPITRE Ier.](#) - Dispositions communes

Art. 3.1.1-1-3.1.1-3

[CHAPITRE II.](#) - De l'édition de services télévisuels

[Section Ier.](#) - Dispositions communes aux services télévisuels linéaires et non linéaires

[Sous-section Ire.](#) - De la procédure de déclaration des éditeurs de services télévisuels

Art. 3.1.2-1-3.1.2-2

[Sous-section II.](#) - Du rapport annuel

Art. 3.1.2-3

[Sous-section III.](#) - Du respect de la chronologie des médias

Art. 3.1.2-4

[Section II.](#) - Dispositions propres aux services télévisuels linéaires

Art. 3.1.2-5

[Section III.](#) - Dispositions propres aux services télévisuels linéaires et non linéaires de télé-achat

Art. 3.1.2-6

[CHAPITRE III.](#) - De l'édition de services sonores privés

[Section Ire.](#) - De la demande et de la procédure d'autorisation des éditeurs de services sonores par voie hertzienne terrestre

[Sous-section Ire.](#) - Principes généraux

Art. 3.1.3-1

[Sous-section II.](#) - L'appel d'offre et le contenu minimal du cahier des charges

Art. 3.1.3-2

[Sous-section III.](#) - La réponse à l'appel d'offre

Art. 3.1.3-3

[Sous-section IV.](#) - L'octroi de l'autorisation

Art. 3.1.3-4-3.1.3-6

[Sous-section V.](#) - Le contenu de l'autorisation

Art. 3.1.3-7

[Section II.](#) - De la procédure de déclaration des éditeurs de services sonores recourant à d'autres moyens de diffusion que la voie hertzienne terrestre

Art. 3.1.3-8-3.1.3-11

[Section III.](#) - Des radios d'école

Art. 3.1.3-12

[TITRE II.](#) - Des éditeurs de services de médias audiovisuels de proximité

[CHAPITRE 1er.](#) - Mission et autorisation

Art. 3.2.1-1.--3.2.1-4

[CHAPITRE II.](#) - Règles particulières

Art. 3.2.2-1-3.2.2-3

[CHAPITRE III.](#) - Organisation

Art. 3.2.3-1-3.2.3-5

[CHAPITRE IV.](#) - Dispositions financières

Art. 3.2.4-1

[TITRE III.](#) - Des fournisseurs de services de partage de vidéos

Art. 3.3-1.--3.3-2

[TITRE IV.](#) - Des distributeurs de services

Art. 3.4-1

[TITRE V.](#) - Des opérateurs de réseau de communications électroniques et des fournisseurs de services de communications électroniques

[CHAPITRE 1er.](#) - Des opérateurs de réseau de télédistribution

Art. 3.5.1-1-3.5.1-2

[CHAPITRE II.](#) - Des opérateurs de réseau par voie satellitaire

Art. 3.5.2-1-3.5.2-3

[CHAPITRE III.](#) - Des opérateurs de réseaux de communications électroniques autres que de télédistribution et des fournisseurs de services de communications électroniques

Art. 3.5.3-1

[LIVRE IV.](#) - DES PROGRAMMES

[TITRE 1er.](#) - De l'accessibilité

Art. 4.1-1

[TITRE II.](#) - De la diversité culturelle par la diffusion et la valorisation d'oeuvres européennes et de la Communauté française

[CHAPITRE 1er.](#) - Dispositions propres aux services télévisuels linéaires

[Section 1er.](#) - De la diffusion d'oeuvres européennes et de la Communauté française

Art. 4.2.1-1

[Section II.](#) - Du droit de distribution obligatoire

Art. 4.2.1-2-4.2.1-5

[CHAPITRE II.](#) - De la mise en valeur des oeuvres européennes et de la communauté française dans les services télévisuels non linéaires

Art. 4.2.2-1

[CHAPITRE III.](#) - Dispositions applicables aux services sonores privés

Art. 4.2.3-1

[LIVRE V.](#) - DE LA COMMUNICATION COMMERCIALE

[TITRE 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 5.1-1-5.1-2

[TITRE II.](#) - De la communication commerciale dans les services linéaires et non linéaires

Art. 5.2-1-5.2.6

[TITRE III.](#) - Des règles spécifiques aux services télévisuels linéaires et non linéaires

Art. 5.3-1-5.3-4

[TITRE IV.](#) - Des règles spécifiques aux services sonores linéaires et non linéaires

Art. 5.4-1-5.4-2

[TITRE V.](#) - Des règles spécifiques aux services de partage de vidéos

Art. 5.5-1

[TITRE VI.](#) - Des règles propres au parrainage dans les services linéaires et non linéaires

Art. 5.6-1-5.6-4

[TITRE VII.](#) - Des règles propres aux programmes de télé-achat dans les services linéaires et non linéaires

Art. 5.7-1-5.7-2

[TITRE VIII.](#) - Des nouvelles formes de communication commerciale dans les services linéaires et non linéaires

Art. 5.8-1-5.8-4

[LIVRE VI.](#) - DU SOUTIEN A LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

[TITRE 1er.](#) - De la contribution à la production audiovisuelle

[CHAPITRE 1er.](#) - De la contribution des éditeurs de services télévisuels linéaires et non linéaires

Art. 6.1.1-1

[CHAPITRE II.](#) - De la contribution des distributeurs de services

Art. 6.1.2-1

[TITRE II.](#) - Des autres mesures de soutien

[CHAPITRE 1er.](#) - Des appels à projets de séries belges francophones

Art. 6.2.1-1

[CHAPITRE II.](#) - Du fonds d'aide à la création radiophonique

[Section 1er.](#) - Dispositions générales

Art. 6.2.2-1-6.2.2-3

[Section II.](#) - Du soutien aux radios associatives et d'expression à vocation culturelle ou d'éducation permanente

Art. 6.2.2-4

[Section III.](#) - Du soutien aux projets d'oeuvres de création radiophonique

Art. 6.2.2-5-6.2.2-6

[Section IV.](#) - Du soutien à la transition numérique des services sonores

Art. 6.2.2-7

[Section V.](#) - Du soutien aux structures d'accueil pour la création radiophonique

Art. 6.2.2-8-6.2.2-14

[Section VI.](#) - De la Commission consultative de la création radiophonique

Art. 6.2.2-15

[TITRE III.](#) - Du patrimoine audiovisuel

Art. 6.3-1-6.3-2

[LIVRE VII.](#) - DE L'OFFRE DE SERVICES

[TITRE 1er.](#) Dispositions générales

Art. 7.1-1-7.1-4

[TITRE II.](#) - De la distribution de services de médias audiovisuels par câble

Art. 7.2-1-7.2-3

[TITRE III.](#) - De la distribution de services de médias audiovisuels par voie hertzienne terrestre numérique

[CHAPITRE 1er.](#) - Des services télévisuels

Art. 7.3.1-1

[CHAPITRE II.](#) - Des services sonores

Art. 7.3.2-1.-

[TITRE IV.](#) - De la distribution de services de médias audiovisuels par voie satellitaire ou par tout système de transmission autre que le câble et la voie hertzienne terrestre numérique

Art. 7.4-1-7.4-2

[TITRE V.](#) - De la distribution de services télévisuels sur un même canal

Art. 7.5-1

[LIVRE VIII.](#) - DES RESEAUX ET SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES RESSOURCES ASSOCIEES

[TITRE 1er.](#) - Des règles générales relatives aux opérateurs de réseau et aux fournisseurs de services de communications électroniques

[CHAPITRE 1er.](#) - Des procédures de définition et d'analyse des marchés pertinents et de la détermination des opérateurs puissants sur le marché

Art. 8.1.1-1-8.1.1-4